

Gazette de la Chambre



Lettre d'information de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris

Comité éditorial : Philippe Delebecque - Claude Goussot - Jean-Yves Thomas - Michel Leparquier

Editeur : Philippe Delebecque

3 numéros par an

Numéro 31- Printemps 2013



" Nulla regula sine exceptione "

Assistance "La clé du succès"

Christian Quillivic

Directeur général - Les Abeilles

Arbitre maritime

Dans le cadre d'un exercice organisé par la Préfecture Maritime de l'Atlantique, "l'Abeille Bourbon" a réalisé avec succès le 9 mars 2013, le remorquage du "CMA CGM Marco Polo", le plus grand porte-conteneurs du monde appartenant à la compagnie CMA-CGM et pouvant transporter jusqu'à 16 000 boîtes équivalent 20 pieds.

De par sa conception et ses caractéristiques techniques, "l'Abeille Bourbon" a été étudiée pour faire face à ce type d'intervention. Néanmoins, cette opération a été rendue possible suite à l'installation, sur le gaillard* du "CMA CGM Marco Polo", d'un gousset de remorquage et d'une chaîne de portage pouvant résister à une traction de 200 tonnes et parfaitement adaptés au gréement du remorqueur.

Contrairement à certaines idées reçues, la résistance des bittes d'amarrage est calculée pour subir les efforts des aussières le long d'un quai et non pour remorquer ou faire obstacle à la dérive des géants des mers sous l'action d'une forte tempête.

Par mauvais temps, à bord des navires assistés, seule une structure renforcée permet de supporter les efforts violents engendrés par la remorque. Cette adaptation technique testée depuis de nombreuses années à bord des VLCC** mériterait d'être étendue aux navires de nouvelles générations (porte-conteneurs et paquebots géants).

Des procédures de remorquage d'urgence existent mais ne garantissent pas le succès d'une opération, en particulier lorsque cette dernière se déroule dans les pires conditions météorologiques. C'est pourquoi l'adaptation des moyens techniques aux nouvelles menaces identifiées à bord des géants des mers de nouvelle génération constitue à l'évidence une obligation désormais incontournable.

* Avant du navire (pont supérieur)

**Very Large Crude Carrier : pétrolier d'une capacité de 200 000 à 500 000 t

